

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2022

DATE DE CONVOCATION: 07 avril 2022

DATE D'AFFFICHAGE: 1er avril 2022

**PRESIDENCE** de Dominique BAILLY, Maire, Vice-président de Grand Paris Grand Est

LIEU DE REUNION: Maison du Temps Libre à Vaujours

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE: 28

PRESENTS: 22

VOTANTS: 26

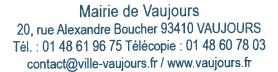
ETAIENT PRESENTS: Dominique BAILLY, Christelle MARTINEZ, Guy VALENTIN, Guiseppina DI MINO, José GODINHO DA SILVA, Jacqueline SCHMIT, Stéphane PAU, Martine FRANCHITTI, Claudine POLIPOWSKI, El Ouahhab ARBAOUI, Sylvie LECOQ, Jean-Noël TETARD, Adrien BAILLY, Christiane FRANCOIS-LUBIN, Laurent LHOSTE, Hélène RONDEAUX, Maouche CHABANE (arrivé à 20h50) Véronique AUGUSTIN, Anthony BENOIT, Inès MERBAH, Aïssam KROUNA, Walid MERBAH.

**ETAIENT EXCUSES :** Guy ISDANT, Céline DEMETZ, Vincent SIEPAIO, Chabane MAOUCHE, Aziz ABDAOUI,

ETAIENT ABSENTS: Linda AYACHI, Souraya ALIOUET,

**POUVOIRS:** Guy ISDANT donne procuration à Dominique BAILLY, Céline DEMETZ à Martine FRANCHITTI, Vincent SIEPAIO à Jacqueline SCHMIT, Chabane MAOUCHE à Christelle MARTINEZ, Aziz ABDAOUI à El Ouahhab ARBAOUI,

**SECRETAIRE DE SEANCE : Martine FRANCHITTI** 







Matière: Affaires Financières

Service émetteur : Direction des Affaires Financières

Objet: Affectation du résultat 2021 au Budget Primitif 2022

Rapporteur: M. GODINHO DA SILVA,

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2311-5 et R.2311-13,

VU l'instruction comptable M14 modifiée,

VU la délibération du 07 avril 2022 portant approbation du compte administratif 2021 du budget principal de la Ville,

VU les excédents du budget ville 2021 repris sur le budget primitif 2022 de la ville,

CONSIDÉRANT, la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectué par l'ordonnateur

Après avoir entendu le rapporteur, Après en avoir délibéré à la majorité à 23 voix pour et 3 contre,

ARTICLE 1 : DÉCIDE d'affecter les résultats de la façon suivante :

- D001 « Déficit d'investissement reporté » : 283 522,52 €
- R002 « Excédent de fonctionnement reporté » : 4 054 550,61 €
- R1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 887 373,69 €.

ARTICLE 3: DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Comptable Public assignataire de la Ville de Vaujours et sera insérée au recueil des actes administratifs publié selon la règlementation en vigueur,







ARTICLE 4: DIT que le Tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture de Seine-Saint-Denis ou de sa publication/notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

Affichage de la présente délibération certifié avoir été effectué sur le site de la ville le

## POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Vaujours, le 08 avril 2022

Dominique BAILLY

OLe Maire,

ne-Sain Vice-président de Grand Paris Grand Est

« Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le et le dépôt en Préfecture le...... »

Le Maire,

Dominique BAILLY Vice-président de Grand Paris Grand Est



